

# POL'infos

Printemps 2022

## Infos municipales



Chère Pollionnoise, Cher Pollionnois,  
Nous pensons retrouver un esprit libre, léger avec la levée de la plupart des dispositifs de lutte contre la Covid, mais malheureusement les événements d'Ukraine nous rappellent que nos démocraties sont fragiles, occupent nos esprits et nous empêchent de retrouver notre vie d'avant, insouciant. Pollionnay, comme beaucoup d'autres communes, a participé à la collecte des dons afin de venir en aide à cette population meurtrie ; si cette initiative doit être prolongée, vous trouverez toutes les infos utiles sur PanneauPocket et en Mairie.

La vie communale se poursuit et les projets initiés aussi : les travaux d'agrandissement de l'école vont commencer pendant les vacances de Pâques ; compte tenu du contexte économique, il nous faudra être très vigilant pour respecter au mieux le budget initial.

De même, les travaux pour les jardins partagés vont commencer avant l'été, dès l'obtention du permis de construire. Par ailleurs, les travaux de rénovation du stade ont pris un peu de retard, notamment du fait des températures encore très basses, et la livraison de ce très beau projet devrait avoir lieu courant mai.

La réception de ce projet d'aires de jeux et de sport, qui se veut familial et convivial, m'amène à partager ma réflexion sur le respect des bâtiments et lieux publics. En effet, depuis quelques mois, des tags et autocollants ont commencé à fleurir sur les murs de la salle des fêtes, les abris de bus, les transformateurs électriques ; nous avons eu à déplorer la dégradation de la salle multi activités et de l'école mais aussi des dépôts de déchets sauvages, etc. ...

Il nous faut lutter avec force contre ces incivilités et c'est l'affaire de tous ! Pour info, les réparations du groupe scolaire suite à ces dégradations totalisent un coût de 11895 euros, soit le budget de près de 3000 repas pour nos enfants à la cantine.

J'espère que ce beau projet collectif, ludique et sportif, bâti grâce à la mobilisation de nombreux enfants et des citoyens participant aux diverses commissions, sera préservé de ce fléau.

La date d'ouverture vous sera communiquée dès qu'elle sera connue avec certitude et c'est avec plaisir que le conseil municipal vous recevra.

Je vous souhaite un printemps ensoleillé et fleuri.

*Philippe Tissot, votre Maire*

### Fermeture de la Mairie :

**Vendredi 27 et Samedi 28 mai**

### Ouverture de la mairie :

**Les lundis 11 et 25 avril, 24 et 20 juin à 9h30**



### Événements :

**Nous vous rappelons la date du Repas des Anciens le samedi 7 mai à 11h30 à la Salle des Fêtes**



### Prochains Conseils Municipaux :

**Mardis 26 avril, 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 6 septembre à 19h30 dans la Salle du Conseil Municipal**

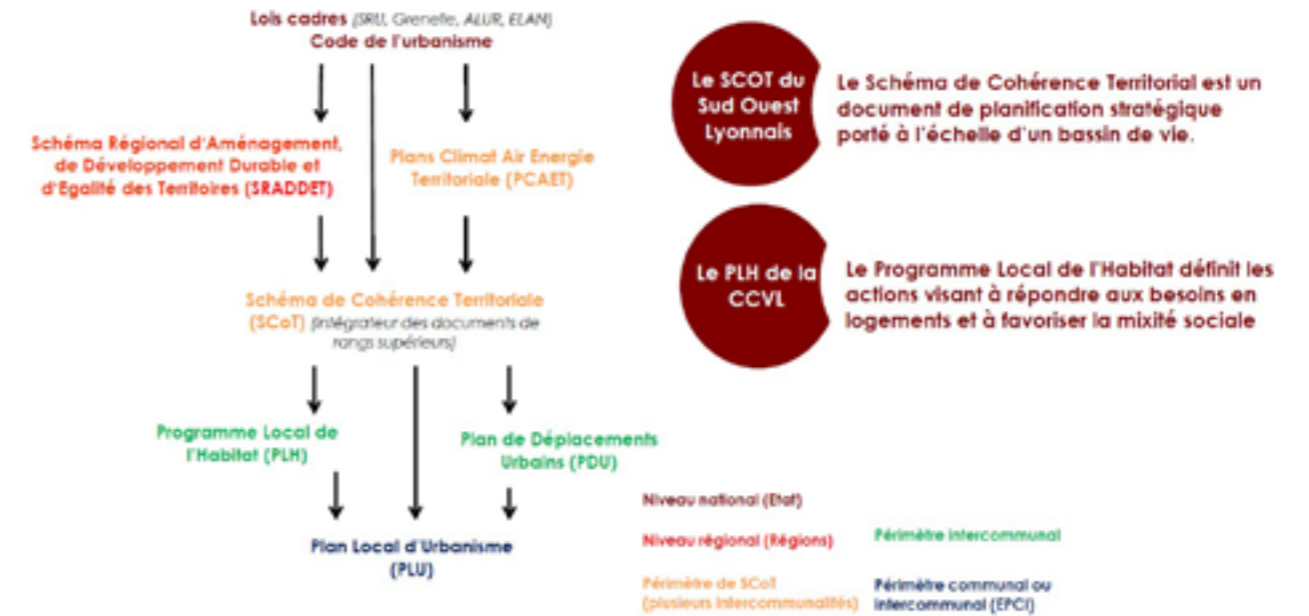


## Permanences des adjoints

2 avril	Anne-Marie Rozier 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Ecole, jeunesse & petite enfance
9 avril	Philippe Tissot Maire	
16 avril	Sylvie Perrier 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Association, vie culturelle et communication
23 avril	Philippe Bartholus 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Environnement & développement durable, voirie & sécurité
30 avril	André Brottet 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Urbanisme, bâtiments & travaux
7 mai	Benoit Duval 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Finance, tourisme & développement économique
14 mai	Laetitia Jousse 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Affaires sociales, personnes âgées & logement
21 mai	Anne-Marie Rozier 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Ecole, jeunesse & petite enfance
28 mai	Philippe Tissot Maire	
4 juin	André Brottet 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Urbanisme, bâtiments & travaux
11 juin	Philippe Bartholus 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Environnement & développement durable, voirie & sécurité
18 juin	Sylvie Perrier 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Association, vie culturelle et communication
25 juin	Benoit Duval 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Finance, tourisme & développement économique
2 juillet	Laetitia Jousse 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Affaires sociales, personnes âgées & logement
9 juillet	Anne-Marie Rozier 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Ecole, jeunesse & petite enfance
16 juillet	Philippe Tissot Maire	
23 juillet	André Brottet 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Urbanisme, bâtiments & travaux
30 juillet	Philippe Bartholus 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Environnement & développement durable, voirie & sécurité

## Révision du PLU : l'étape de diagnostic est terminée

Pour comprendre l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous devons rappeler le contexte dans lequel cette démarche s'opère au travers d'une législation, et donc d'une réglementation sans cesse renforcée au cours de ces vingt dernières années.



La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000) : assurer l'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le principe étant une utilisation économe de ces espaces.

La loi Grenelle (2010) : analyser la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces.

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé, 2014) : analyser les capacités de densification et de mutation des tissus bâtis, assurer en priorité un développement urbain qui s'appuie sur les espaces vacants.

Le plan biodiversité : l'objectif est zéro artificialisation (perte de leurs qualités) des terres agricoles et naturelles d'ici 2040.

Ces lois s'appuient sur les constats des évolutions sociétales qui ont impulsé le développement d'un étalement continu de l'urbanisation ces dernières décennies avec pour conséquences une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'artificialisation des sols, la dégradation des paysages et la progression des coûts d'entretien des réseaux.

Nous devons aussi tenir compte d'autres dispositifs comme le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes (SRADDET), du plan de déplacements urbains de la métropole (PDU), nous inscrire dans le schéma de cohérence territoriale de l'ouest lyonnais (SCOT), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan climat air énergie territorial.



La phase de diagnostic de révision de notre PLU est terminée. Cette première étape a fait l'objet d'une réunion publique le 1er février dernier.

Nous remercions les Pollionnois pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette présentation et la qualité des échanges qui ont suivi.

Le document présenté lors de cette soirée par Mesdames Grioux et Allard du cabinet AUA qui nous accompagnent dans ce travail est à votre disposition sur le site internet de la commune et en mairie. Un cahier de concertation est également ouvert en mairie.

### N°1 DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



LA CONFIANCE À DOMICILE

## Portage de repas à Pollionnay



Illustrations: La Pompadour

- Des repas à la carte à **composer vous-même**.
- Chaque jour de l'année, un **grand choix de plats** savoureux et variés.
- Les **conseils d'un diététicien** pour le suivi de votre régime (sans sel, diabétique, mixé, texture tendre).
- Essai **sans engagement** sur simple appel téléphonique.
- Livraison à **heure fixe**, avant midi et avec le sourire 😊

**À PARTIR DE 12,50€ TTC**  
soit 8,58 € après aides fiscales

En partenariat avec







**Aides fiscales sur les prestations de services à la personne**  
Loi de finances n° 2016-1917 du 29 /12/2016

Contactez-nous  
**04 72 32 15 74**

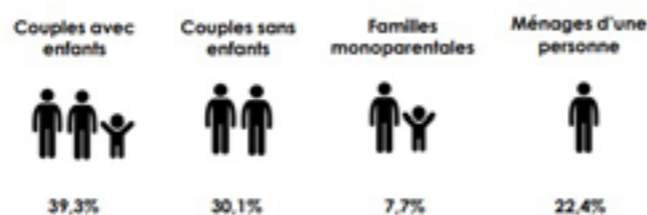
[www.les-menus-services.com](http://www.les-menus-services.com)

Quelques chiffres clés :

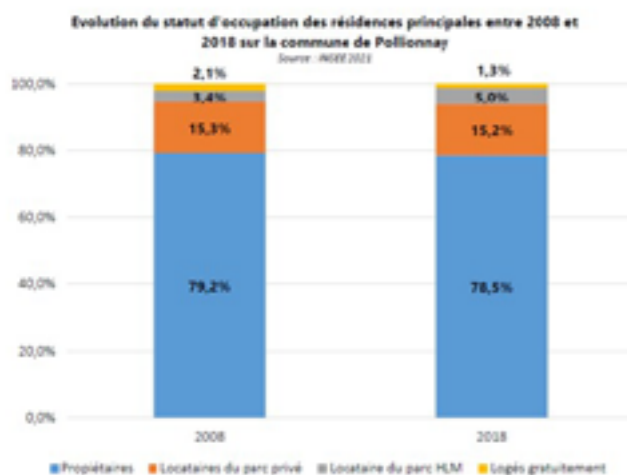


Nous sommes aujourd'hui 2845 Pollionnois (30940 habitants sur la CCVL), soit une évolution annuelle de 3,3% (+ 63 personnes/an) entre 2008 et 2013 (+ 1,5% pour la CCVL) et de + 4,6% par an depuis 2013 (+ 1,9% pour la CCVL), soit 107 nouveaux Pollionnois/an, ce qui fait de Pollionnay l'une des communes qui ont connu la plus rapide croissance du Rhône sur la période analysée. En complément, l'étude réalisée dans le cadre de la révision du PLU nous donne plus d'informations. Elle nous apprend qu'en 2018, les 30-44 ans étaient les plus nombreux sur la commune (22,4%), juste devant les enfants (0-14 ans) qui représentaient 20,6% des Pollionnois ; ces deux populations sont toutes deux en évolution depuis 2008 alors que l'on voit baisser la part des personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui entraîne un rajeunissement de la commune.

Si l'on observe une diminution régulière de la taille des ménages (3,68 personnes/foyer en 1968 contre 2,46 en 2017), ce sont les couples avec enfants qui représentent la majorité des foyers.



La commune compte 1071 logements, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2% depuis 2013, dont 984 résidences principales avec plus de 75% d'habitats individuels et 22 % de logements collectifs. 92% des logements sont des résidences principales, 4% des résidences secondaires et 4% sont inoccupés. 80% des ménages sont propriétaires et 20% (dont 5% du parc HLM qui représentent 140 logements) sont locataires. Entre 2011 et 2021, 348 logements se sont construits. La commune compte 81,5% d'actifs dont 5,8% de chômeurs. Elle offre 374 emplois pour 1239 actifs ayant un emploi. Seuls 9,6% des actifs travaillent à Pollionnay. 450 hectares de terres agricoles sont exploités.



La prochaine étape est l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), projet qui va définir les principales orientations qui guideront notre vie publique communale pour les années à venir avec comme principaux enjeux :

La maîtrise de la croissance démographique et donc du rythme de production de logements tout en poursuivant la diversification du parc de logements  
Le maintien d'une population jeune et familiale

Le maintien de l'emploi et de l'activité locale  
Le maintien des commerces et services de proximité

La protection du foncier agricole et le maintien de l'activité  
Le renforcement des espaces publics du bourg  
Le développement des cheminements piétons sécurisés

Travaux groupe scolaire



Les travaux pour l'agrandissement du groupe scolaire vont débuter, engendrant des difficultés de circulation propres à tout travaux. Pour cette période assez longue, il va sans doute falloir changer nos habitudes :

- Partir plus tôt pour éviter des embouteillages potentiels.
  - Respecter le sens unique de circulation propre à la bonne marche du chantier et accepter les autres désagréments causés par le chantier (livraison de matériaux, entrées et sorties de camions ...)
- Aussi, nous vous prions de nous excuser pour ces désagréments passagers qui permettront, à terme, d'offrir à notre village un groupe scolaire répondant à nos besoins.



Petit rappel aux propriétaires d'animaux domestiques

Afin de préserver la bonne image de notre village, il est important de respecter le « bien vivre ensemble ». Il est normal de promener son animal de compagnie, lequel a besoin de sortir, de gambader dans notre bel environnement. Cependant, quand l'envie de faire ses besoins lui prend, son maître doit se montrer respectueux. C'est pourquoi des sacs sont mis à votre disposition. Aussi, merci de ramasser les excréments de votre animal et de déposer les sacs dans la poubelle. Chaque geste citoyen agrmente le bien-être collectif.



Rappel concernant le tri des déchets

Ce 27 janvier, un camion poubelle a pris feu à cause d'un appareil électrique jeté dans une poubelle destinée aux ordures ménagères. Nous rappelons que ces appareils doivent impérativement être apportés en déchèterie. En effet, de nombreux déchets électriques et électroniques contiennent des piles rechargeables et des batteries contenant du lithium, produit hautement inflammable et donc dangereux.

De plus, un déchet électrique jeté avec les ordures ménagères devient un produit NON RECYCLÉ. Pour davantage d'informations : <http://www.ccvl.fr>

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE À VAUGNERAY : NOUVEAU SYSTÈME DE TRI DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Le lithium contenu dans les appareils électriques et électroniques fonctionnant avec une pile rechargeable ou une batterie est la cause principale des incendies dans les centres de recyclage !

Pour garantir la sécurité des agents qui travaillent dans la filière du transport et du recyclage de ces équipements électriques, il est désormais interdit de transporter les appareils avec batterie en même temps que les autres appareils. Ils doivent donc être jetés dans des contenants qui leur sont exclusivement réservés.

À la déchèterie intercommunale à Vaugneray, vous devez maintenant déposer vos appareils électriques à batterie dans une caisse spécifique. Vos appareils électriques à fil (donc sans batterie) se mettent toujours dans la benne bleue.

Une communication spécifique a été mise en place. N'hésitez pas à demander conseil aux gardiens si vous avez une hésitation !

+ d'infos : [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)



Bientôt, ce panneau vous guidera dans le tri à la déchèterie

## Des nouvelles de l'école

Depuis décembre et surtout sur le début d'année, l'enseignement et le service périscolaire ont été très fortement impactés par l'épidémie de Covid qui a touché de nombreux enfants ainsi que les familles et les enseignants. Chacun, dans son domaine, a dû faire preuve d'adaptations multiples que ce soit pour ne pas rompre les apprentissages, pour respecter les protocoles, pour trouver des modes de garde d'un moment à l'autre. Le service de restauration scolaire, avec des nombres de convives très différents d'un jour à l'autre, a également fait un maximum pour la gestion des produits frais et pour le respect de l'équilibre des menus.

*Nous espérons tous que le plus dur est derrière nous et l'équipe municipale remercie chaleureusement les équipes enseignante et périscolaire d'avoir fait face dans un esprit de collaboration, de communication et d'entraide.*

En prenant toutes les précautions utiles, des moments de partage joyeux ont néanmoins eu lieu :

- En novembre : plantation d'un *Albizia* ou Arbre à soie ou Acacia de Constantinople devant la mairie grâce au concours de la classe de grande section de maternelles.
- En décembre : le Père Noël a rendu visite aux enfants pour le repas de Noël ; cette visite est toujours très appréciée des plus petits aux plus grands !



## Travaux d'extension de l'école

Fin janvier-début février, l'appel public à la concurrence a été réalisé ; l'analyse des réponses des entreprises permet maintenant des négociations pour obtenir les prix les plus justes possibles. Nous sommes hélas touchés de plein fouet par la conjoncture actuelle, notamment pour l'approvisionnement en bois et aluminium (façades extérieures) et par la hausse générale des coûts. Le Conseil Municipal du 22 mars va statuer sur le budget propre à ce projet.

Les réunions de travail se poursuivent au sein de la Commission école, jeunesse & petite enfance qui comprend des élus, des parents d'élèves et des citoyens. Il s'agit entre autres de

concevoir et établir de façon continue les moyens de communication avec les parents tout au long du chantier. Le cabinet d'architecture Tabula Rasa assurera des temps de présence dans l'école pour montrer et expliquer en direct le projet aux enfants, aux parents et aux membres du personnel enseignant et périscolaire et répondre aux questions.

**IMPORTANT** : après une première estimation des conséquences du chantier sur la circulation aux abords de l'école, une nouvelle discussion a été nécessaire avec les services du département pour inclure le passage des véhicules de secours et des camions de collecte des ordures ménagères. **Le chemin du Mercier, dans la partie qui longe l'école, sera en sens unique dans le sens de la montée – cf. schéma ci-contre.**



**La mise en place du chantier est, à l'heure actuelle, fixée au 18 avril 2022**

## Travaux d'aménagement du stade

Les équipements sont en place, les arbres et arbustes ont été plantés et délimitent les différentes aires de jeux mais il a fallu attendre que les températures soient plus clémentes pour terminer les enrobés sur le pumptrack et la pose du gazon synthétique. Ces finitions indispensables ainsi que l'achèvement de l'éclairage prolongent le chantier jusqu'à la fin du mois de mai ...

Nous sommes impatients de pouvoir ouvrir le site à tous... Nous organiserons une journée de découverte avant de pouvoir procéder à l'inauguration officielle en septembre à l'issue des périodes électorales.

Nous vous tiendrons informés de la date de cette journée par affichage, sur le site internet de la mairie, sur le panneau lumineux et grâce à l'application PanneauPocket.



**NOUVELLE VISION**

**1 PLACE DU 8 MAI 1945**

**69670 VAUGNERAY**

**TEL: 04.78.45.18.41**

## Signalétique



Notre village s'est enrichi de plusieurs activités ces derniers mois (pharmacie, épicerie, médecin, etc.) et il est utile que les Pollionnois et les personnes de passage connaissent cette richesse et participent au développement des offres proposées à Pollionnay. C'est pourquoi, avec l'aide et les conseils de la Commission Commerce et Professionnels de santé, a été élaborée une politique de signalisation des nombreuses activités présentes au cœur du village (ainsi que les lieux publics).

Tout d'abord, en entrées de village, un panneau informera de tous les commerces et activités de santé que l'on peut y trouver. Ensuite, au carrefour avenues Dumortier/Guerpillon, des panneaux indicateurs guideront les visiteurs.

Cette première étape (l'installation des panneaux devraient avoir lieu courant avril) sera complétée, au cours de cette année, par d'autres panneaux indiquant les activités situées hors centre-village (gîtes, vente à la ferme, asinerie, etc.)



## Installation d'un médecin

Le Docteur Vinceneux a choisi de s'installer à Pollionnay. Né en 1975 à Dijon, il est marié et père de trois enfants. Après ses études de médecine à Dijon puis un internat de médecine générale à Nancy, il a exercé pendant 17 ans dans le Beaujolais, comme médecin généraliste remplaçant. Il a décidé de s'installer dans notre région et a débuté ses consultations courant mars dans le cabinet médical que la commune a aménagé place du Square, dans l'ancienne Salle des Associations.

Vous pouvez prendre vos rendez via l'application [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)

**Nous lui souhaitons une très bonne installation à Pollionnay**



Tous les Ateliers de Jardin  
Information des CARRET SERVICES  
sur www.arpas-pollionnay.fr

• SERVICE À LA PERSONNE  
• ENTRETIEN DE JARDIN • TONTE  
• TAILLE • DEBROUSSAILLAGE

**50% CRÉDIT D'IMPÔT\***

Agrément : N180609F0093060

CHÈQUE EMPLOI SERVICE QU'UNIVERSEL uniquement accepté pour les services à la personne

**CARRET SERVICES**  
**CARRET ESPACES VERTS**  
@mail : [carret.espace.vert@wanadoo.fr](mailto:carret.espace.vert@wanadoo.fr)  
**VAUGNERAY • 06 82 08 94 04**

- CRÉATION
- MAÇONNERIE DE JARDIN
- BASSINS
- PLANTATIONS
- ENGAZONNEMENT
- ARROSAGE INTÉGRÉ
- ENTRETIEN

**LE GONE**

**Sahuc**

...

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

SANITAIRE - ZINGUERIE

DÉPANNAGE - ADOUCCISSEUR

SALLE DE BAINS CLEF EN MAIN

---

**06 60 91 16 68**

- [LGSPLOMBERIE@YAHOO.COM](mailto:LGSPLOMBERIE@YAHOO.COM)

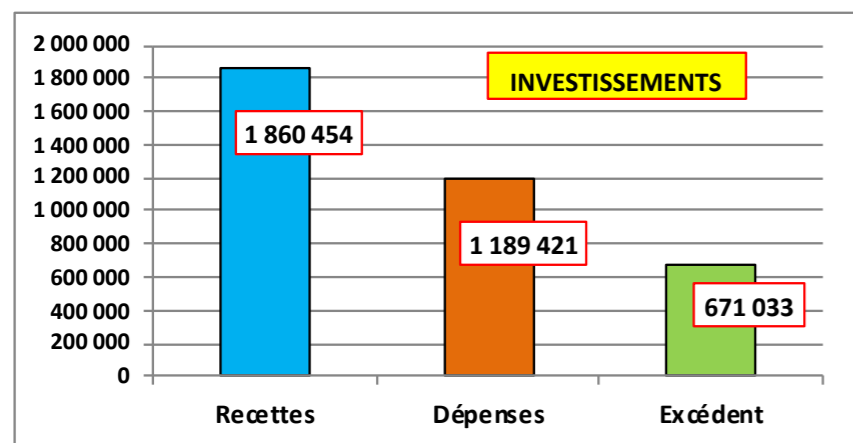
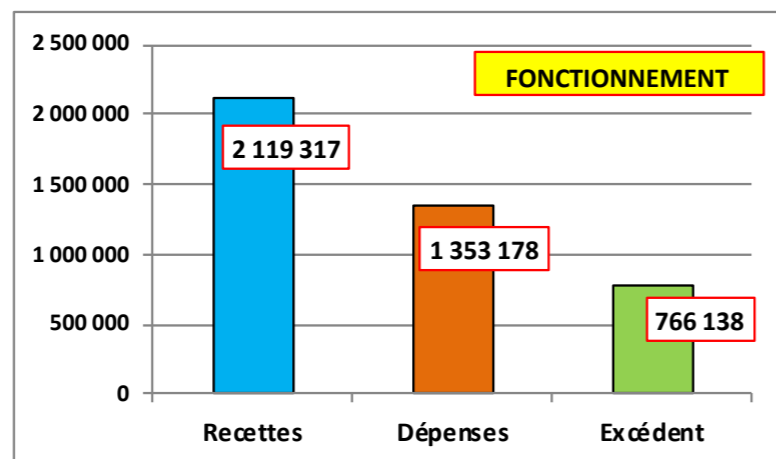
POLLIONNAY 69290

## Réalisation du Budget de 2021

Le budget primitif voté pour l'année 2021 s'élevait à 2 012 834 € en ce qui concerne le fonctionnement et à 4 208 688 € pour les investissements. Mais l'année 2021 a été largement atypique en raison du contexte sanitaire et économique qui a pesé sur la nature et les montants des dépenses engagées.

Les dépenses de **fonctionnement** réelles s'établissent finalement à 1 353 178 €, soit 67% du budget initial et ont été couvertes par des recettes réelles s'élevant à 2 119 317 €, soit 5% de plus que les prévisions. La commune dégage donc un excédent de 766 136 € qui sera reporté au budget 2022.

Les principales dépenses concernent les « Charges à caractère général » (achats, prestations extérieures, etc., pour 41% de l'ensemble) et les « Charges de personnel » (44%). Les recettes proviennent d'abord des « Impôts et taxes » (62% de l'ensemble), suivis par le « Report de l'année 2020 » (13%) et des « Dotations & participations » (10%).



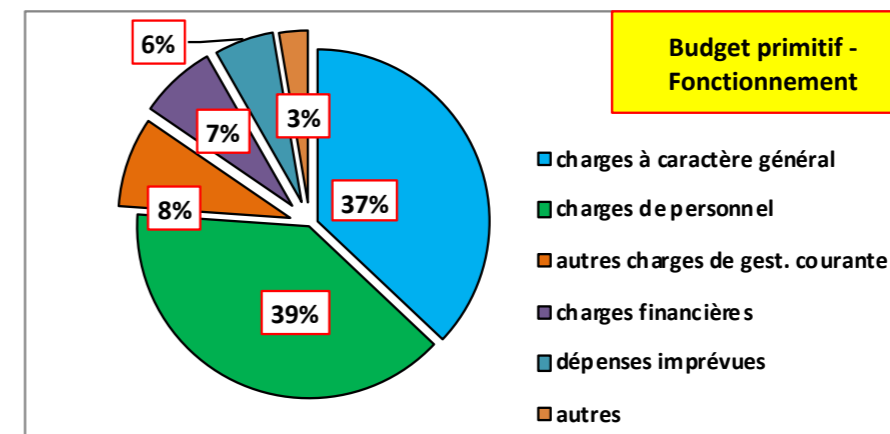
Les principaux engagements en **investissement** ont été l'« Achat de terrains » (26%, dont les terres agricoles et la zone Ue, acquise grâce au projet de « Jardins partagés », qui pourra servir ultérieurement à accueillir un équipement d'intérêt général), le projet « Stade » (17%), le réaménagement du « Cimetière » (6%) et le début du projet « Extension de l'école » (13%), dépenses auxquelles s'ajoutent celles consacrées à la rénovation de bâtiments publics et de locaux en location. Côté recettes, nous trouvons les diverses « Dotations » reçues (76%) et l'excédent dégagé de l'année précédente (15%).

Cependant, de nombreux projets d'investissement ont été lancés – et les devis ont été signés – sans avoir encore fait l'objet d'une facturation par les fournisseurs. Le montant total de ces « Restes à réaliser » en dépenses s'élève à 857 536 €. De même, de nombreuses recettes au titre de l'année 2021 ne seront encaissées qu'en 2022 ; le « Reste à réaliser » en recettes est de 339 784 €. Ces deux montants seront donc inclus dans le budget primitif de 2022.



## Budget prévu pour 2022

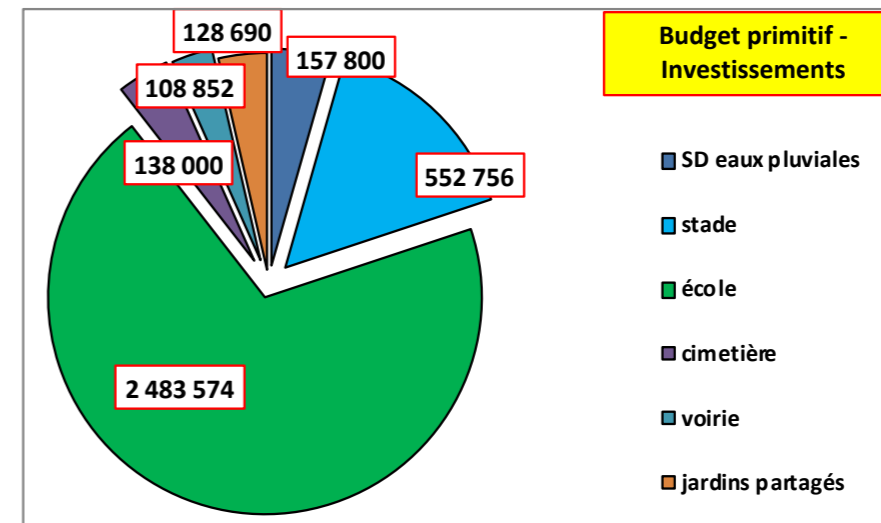
Les prévisions de dépenses de **fonctionnement** pour cette année sont de 1 736 050 € (+16% par rapport à 2021). Les principales dépenses restent de même nature que l'année dernière : « Charges à caractère général » (37%) et « Charges de personnel » (39%).



Concernant les **investissements**, le budget s'élèvera à 4 840 553 € (+19%) dont les 857 536 € de « Reste à réaliser » issus des engagements 2021. Les principaux projets pour cette année sont :

- L'extension de l'école, avec un budget de 2 483 574 €, représentant 51% du total du budget d'investissement (cette ligne intègre aussi la numérisation de l'école et les acquisitions annuelles)
- Le stade, avec 552 756 € (11%)
- Les travaux de réseau d'eaux pluviales, avec 157 800 € (3%)
- Le cimetière (réfection de mur et extension), avec 138 000 € (3%)
- Les jardins partagés, avec 128 690 € (3%)
- Les travaux de voirie, avec 108 852 € (2%)

Les autres projets (voirie, bâtiments, équipements, etc.) représentent 7% du total.



Pour les recettes, le principal poste couvrant les dépenses de fonctionnement reste les « Impôts et taxes » perçus (1 272 958 €, soit 3,7% de plus qu'en 2021) et les excédents de 2021 (766 139 €). Les investissements seront en partie couverts, outre les subventions attendues, par les excédents de 2021 (823 209 €). Toutefois la Commune, profitant d'un niveau encore très bas d'intérêt, fera appel à un emprunt de 2 millions d'euros pour couvrir les dépenses liées au projet d'extension de l'école.



**toasushi**  
Spécialités japonaises  
Sur place - En livraison - A emporter

📍 6 adresses dans Lyon et sa région

- Grézieu-la-Varenne
- Craponne
- Charbonnières-les-Bains
- Lyon 8
- Saint-Genis-Laval
- Pierre-Bénite

Commandez en ligne sur [toasushi.fr](https://toasushi.fr)

🍴 🚚 📱

poke bowl duo saumon thon

sushi Signatures

sushi rolls

sashimi

## Si Pollionnay m'était conté...

### La chapelle de Notre-Dame de Lorette

La construction de la chapelle a été ordonnée par Etienne de Balarin, Seigneur de Pollionnay, en remerciement pour la guérison de sa fille, alors gravement malade, suite à un pèlerinage au sanctuaire de Nazareth à Loretto, en Italie, où se trouveraient des pierres de la Sainte Maison, la maison nazaréenne de la Madone.

La première mention de la chapelle remonte à 1592 et il semble qu'elle ait été construite quelques années auparavant, dès 1566 selon certaines sources. Elle a ensuite plusieurs fois changé de propriétaire avant d'être aujourd'hui détenue par l'Association Civile Immobilière de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Pollionnay. Toujours consacrée, la chapelle accueille aujourd'hui très peu de cérémonies. Elle est ornée d'un retable daté de 1601, lequel a récemment été remis en état par une équipe de bénévoles qui ont restauré, entre autres, la statue de la Vierge ainsi que le retable et ses peintures.

Elle abrite également une fresque peinte dans les années 70 représentant la cène dont les personnages ont été inspirés par quelques figures locales de l'époque... dont Marcel Fougerouse, alors maire de Pollionnay, et le père Gabriel Sivignon, par exemple.

Pour en savoir plus, se référer à « Pollionnay, histoire et mémoires » édité par La Maison de la Rencontre.



### Un point sur la fibre

Le département du Rhône a confié le déploiement de la fibre sur le territoire de Pollionnay à Orange, qui est responsable des travaux, ensuite délégués à différentes entreprises pour l'implantation de poteaux, le tirage de la fibre et le raccordement au pied des bâtiments.

Afin de connaître l'avancement de ces opérations de déploiement de la fibre et la situation de son logement, il est possible de consulter ce site : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Beaucoup de logements sont en situation de « la fibre est dans votre quartier ».

A cette étape, Orange raccorde plusieurs points de mutualisation (PM) au nœud de raccordement optique (NRO). Dès que ces PM sont installés dans la rue, ils sont mis à disposition des différents opérateurs commerciaux ou Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). Court alors un délai réglementaire de 3 mois pendant lequel aucun logement ne pourra être éligible chez les opérateurs : ce délai permet à chaque opérateur de venir se raccorder s'il souhaite investir et commercialiser ses offres fibre.

Une fois les 3 mois écoulés, la fibre est déployée depuis le Point de Mutualisation vers les habitations, via les équipements existants aérien ou souterrain, jusqu'au Point de Branchement Optique (PBO). Dans les immeubles de plus de 4 logements, la Fibre passe par la colonne montante pour atteindre les paliers et desservir chaque logement. Dans les autres cas (maison), le point de branchement optique peut se trouver à l'extérieur de l'habitat à

proximité immédiate ou bien à quelques mètres (ou quelques dizaines de mètres) du logement. Le déploiement peut alors être souterrain ou aérien.

A ce stade, les opérateurs commerciaux doivent ensuite respecter un délai réglementaire de minimum 1 mois après la pose du PBO, avant de pouvoir raccorder un client. Ce délai permet de laisser le temps aux autres opérateurs commerciaux de se relier au Point de Mutualisation s'ils souhaitent commercialiser également la Fibre.

Vous pourrez alors souscrire à la Fibre et obtenir un rendez-vous avec l'opérateur de votre choix pour installer la prise optique dans votre logement.



103, avenue Edouard Millaud  
69290 CRAPONNE  
04 78 57 04 89

**GRAINE D'INSTANTS**  
MYRIAM LAGARDE PHOTOGRAPHE

Portrait Studio - Tirages Photos - Identités aux Normes - Numérisation

Magasin ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h & de 15h à 18h

Portrait en studio sur RDV

Graine d'Instants - Myriam Lagarde  
Instagram @grainedinstants

site : [grainedinstants.fr](https://grainedinstants.fr)

## Station de séchage en construction à La Rapaudière

Nous vous rappelons le lancement des travaux de construction d'un bâtiment de séchage de fourrage à La Rapaudière (cf. article du POL'infos # 39, page 10)



## Pour une bonne idée, c'est une bonne idée !

C'est en partant du principe que nous avons toutes et tous des idées pour améliorer notre quotidien que le principe d'une boîte à idées est né et a été inscrit dans notre programme électoral. Une boîte à idées a été mise en œuvre dès l'été 2021\* et continue, depuis, à recueillir vos suggestions par les différents canaux mis à votre disposition, et ce dans de multiples domaines (sécurité routière, fibre optique, déjections animales, couverture téléphonique...). Ce sont, à ce jour, une dizaine d'idées qui nous ont été soumises. Merci à tous les contributeurs !

A réception, chaque proposition est enregistrée et transmise à l'adjoint en charge du sujet. Celui-ci se rapproche alors de la personne qui nous a soumis son idée afin d'en accuser réception et de lui indiquer comment sera gérée sa demande, laquelle est ensuite traitée de façon à y répondre au plus tôt et de la façon la plus appropriée.

A titre d'exemple, c'est en réponse à l'une de vos suggestions qu'en février une rampe a été installée pour sécuriser l'accès à la mairie.

Parmi les sujets qui reviennent souvent, celui de la mauvaise couverture téléphonique observée sur la commune, quel que soit l'opérateur... Nous souhaitons donc en savoir plus sur ce sujet pour mieux comprendre les problèmes que vous rencontrez et donc trouver des solutions adaptées.

C'est pourquoi nous vous demandons, par le canal de votre choix (courrier, email, passage en mairie...), de nous fournir les informations suivantes :

- Nom de l'opérateur
  - Adresse postale
  - Qualité de réception observée notée entre 0 (aucun signal) à 10 (aucun problème de réseau)
  - Tout commentaire complémentaire utile
- D'avance merci de votre contribution afin de nous permettre d'améliorer votre quotidien.

\* Page 9 du POL'infos numéro 38 – Été 2021





**4 route du col**  
**69850 Duerne**  
**04 78 48 61 68**  
[venet-voyages.com](http://venet-voyages.com)

*Voyages organisés individuels et groupes*  
*Tous transferts et déplacements*  
*en autocars Grand Tourisme*



**181 chemin des carrières**  
**69290 POLLIONNAY**

Tel : 04 78 48 13 14  
Fax : 04 78 48 17 54


Mail : [contact@carrieres-poccachard.com](mailto:contact@carrieres-poccachard.com)  
Site : [www.carrieres-poccachard.com](http://www.carrieres-poccachard.com)

**Du lundi au vendredi**  
**7h30 - 12h00**  
**13h30 - 17h**

SAS au capital de 24000 € - SIRET : 303 874 028 00014 - APE : 9812Z - TVA Intracom - FR 85 203 874 028

**SOLUTION AUDITIVE, RECOMMANDÉE PAR NOS EXPERTS AUDITION CONSEIL**

Audéo™ Paradise  
l'aide auditive rechargeable et performante



**PHONAK**

**30 JOURS D'ESSAI GRATUIT**

\* Sur prescription médicale

*Votre essai est offert\* profitez-en. Rencontrons-nous !*

**AUDITION CONSEIL**  
Le Bonheur est dans l'Oreille

**CRAPONNE**  
54 av. E. Millaud - 04 72 66 16 73

**CHARBONNIÈRES-LES-BAINS**  
Pôle médical - 104 rte de Paris  
04 81 65 44 30

**LENTILLY** 04 72 66 16 73  
Espace Santé, 9 pl. de l'Europe

**ST-DIDIER-AU-MT-D'OR**  
5 rue du Castellard - 04 72 18 95 37

[auditionconseil.fr](http://auditionconseil.fr) | f | t